



Conseil général des négociations

Proposition

A0910-CGN-023

Proposition salariale de règlement

Le 28 juin 2010

- Siège social
- Bureau de Québec

Centrale des syndicats du Québec
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7
Adresse Web : <http://www.csq.qc.net>

Téléphone : (514) 356-8888
Téléphone : (418) 649-8888

Télécopie : (514) 356-9999
Télécopie : (418) 649-8800

Proposition salariale de règlement - juin 2010

La proposition du gouvernement n'étant pas écrite pour le moment, voici notre synthèse.

1. La proposition

1.1. Paramètres

Les taux uniques et les échelles de traitement sont majorés de la manière suivante :

- 1^{er} avril 2010 : 0,5 %
- 1^{er} avril 2011 : 0,75 %
- 1^{er} avril 2012 : 1,0 %
- 1^{er} avril 2013 : 1,75 %
- 1^{er} avril 2014 : 2,0 %

1.2. Clause croissance

- **Au 1^{er} avril 2012** : possibilité d'ajout aux paramètres salariaux jusqu'à 0,5 % si la croissance cumulative du PIB nominal du Québec en 2010 et 2011 excède 8,3 %.
- **Au 1^{er} avril 2013** : possibilité d'ajout aux paramètres salariaux jusqu'à 1,5 % si la croissance cumulative du PIB nominal du Québec de 2010 à 2012 excède 12,7 %.
- **Au 1^{er} avril 2014** : possibilité d'ajout aux paramètres salariaux jusqu'à 1,5 %, si la croissance cumulative du PIB nominal du Québec de 2010 à 2013 excède 17,0 %.

Pour chaque période, la croissance supplémentaire du PIB cumulatif est multipliée par 1,25 pour déterminer le pourcentage à ajouter aux paramètres. Par exemple, un dépassement de 1,0 % de croissance du PIB donnera un ajustement de 1,25 %. Ainsi, un dépassement de 2,4 % de la croissance du PIB par rapport aux balises prévues, entraînera un ajustement salarial de 3,0 % pour les deux dernières années.

Les balises sont celles du Plan de retour à l'équilibre budgétaire d'octobre 2009.¹ Ce document prévoit un taux de croissance du PIB nominal du Québec de 3,8 % en 2010, 4,5 % en 2011, 4,4 % en 2012 et 4,3 % en 2013.

¹ FINANCES QUÉBEC (Octobre 2009). *Des finances publiques saines pour protéger nos valeurs, Le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014*, Tableau 10, p. 54.

1.3. Ajustement de fin de convention pouvant atteindre 1,0 %

À la fin de la convention collective, un test est fait pour comparer l'évolution de l'inflation pendant la durée de la convention collective avec les ajustements salariaux appliqués (paramètres et ajustements reliés à la croissance économique). Un ajustement pouvant atteindre 1,0 % sera appliqué si l'écart est positif.

2. Explications

2.1. Paramètres salariaux assurés

L'offre initiale du gouvernement est bonifiée par l'ajout aux paramètres salariaux de 0,5 % le 1^{er} avril 2013 et par l'ajout de 0,5 % le 1^{er} avril 2014. À la fin de la convention collective, un ajustement de 1,0 % s'appliquera aussi, à moins que l'inflation n'ait été très faible. Cela déterminera des ajustements salariaux totalisant 7,0 %.

2.2. Clause croissance

Si la croissance économique s'avère plus forte que celle qui sous-tend le plan gouvernemental de retour à l'équilibre budgétaire, les salaires pourront être majorés davantage les trois dernières années de la convention collective : 0,5 % en 2012, 1,5 % en 2013 et aussi en 2014.

L'écart entre la croissance économique (PIB) cumulative et les chiffres inscrits dans le Plan de retour à l'équilibre budgétaire servira à déterminer si de tels ajustements sont justifiés, ainsi que leur grandeur, à l'intérieur de certaines limites.

Ainsi, les progressions salariales pourraient atteindre : 0,5 % en 2010, 0,75 % en 2011, 1,5 % en 2012, 3,25 % en 2013 et 3,5 % en 2014. Au total, les augmentations salariales se situeront entre 7,0 % et 10,5 %.

2.3. Perspectives de croissance économique

Quelles sont les chances pour qu'une telle clause puisse générer des ajustements salariaux ? Il n'y a pas de certitude à cet égard, il va sans dire, mais les perspectives actuelles sont plutôt encourageantes. La sortie de récession de l'économie canadienne s'effectue présentement à un rythme plus vigoureux que prévu (au 1^{er} trimestre 2010, le PIB réel canadien a progressé au rythme annualisé de 6,1 %)². Dans ses prévisions de mai 2010, la Banque TD prévoit une croissance du PIB nominal du Québec de 5,1 % en 2010 et de 4,3 % en 2011, comparativement à 3,8 % et 4,5 %, respectivement, dans le plan gouvernemental. Si cela se matérialise, il en résultera un ajustement salarial additionnel de 1,1 %. D'autres prévisions récentes, mais portant sur le PIB réel, de la Banque Royale et

² Le PIB nominal est le PIB réel (en volume) auquel on ajoute l'inflation.

de Desjardins prévoient pour 2010 et 2011 des taux de croissance nettement plus forts que ceux du plan gouvernemental. Alors que le plan de retour à l'équilibre budgétaire prévoit un taux de croissance du PIB réel de 1,7 % en 2010 et 2,6 % en 2011, la Banque Royale (juin 2010) prévoit un taux de croissance du PIB réel pour le Québec de 3,5 % en 2010 et 3,3 % en 2011. De son côté, Desjardins (été 2010) prévoit des taux de croissance du PIB réel de 3,0 % en 2010 et de 2,5 % en 2011. Comme les dispositions reliées à la croissance économique se font en utilisant des indicateurs de croissance cumulative, la forte poussée observée actuellement aura des incidences sur les calculs servant à déterminer les ajustements salariaux supplémentaires.

2.4. Vue d'ensemble

Sur la durée de la convention collective, les paramètres assurés vont entraîner une majoration des salaires de 7,0 %. Les dispositions reliées à la croissance économique pourraient ajouter jusqu'à 3,5 % de plus aux salaires, pour un total de 10,5 %. Dans l'optique d'une inflation de l'ordre de 2,0 % par an, ces dispositions permettraient de préserver le pouvoir d'achat. Les offres initiales du gouvernement étaient de 5 %. Nous sommes parvenus à convaincre le gouvernement de partager les risques par une bonification des offres initiales sur les paramètres et des dispositions reliées à la croissance économique, et l'introduction d'une disposition de protection salariale en fin de convention collective.